

NOTE DE PRÉSENTATION**CRÉATION DE POSTES****CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024**

Afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de créer deux postes :

- Responsable des services techniques afin d'apporter un soutien administratif et technique pour seconder et/ou suppléer, le cas échéant, le directeur des services techniques dans ses diverses fonctions.
- Assistant administratif pour le poste des « accueil et gestion des affaires scolaires » au service population, pour seconder et/ou suppléer, le cas échéant, la responsable du service population.

En conséquence, il est demandé de créer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services comme suit :

Filière	Cat.	Emploi	Cadre d'emploi	Temps travail	NB de poste
Technique	A ou B ou C	Responsable du service technique	Technicien / Ingénieur / agent de maîtrise	Temps complet	1
Administrative	B ou C	Assistant administratif	Adjoint administratif ou rédacteur	Temps complet	1

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-030

Objet :

Création de postes

Rapporteur :

M. Le Maire

Commission finances :

Le 12 juin 2024

Convocation :

Le 19 juin 2023

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	6
Votants	25

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 25 juin à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

VU le code général de la fonction publique ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique ;

VU l'avis de la commission finances en date du 12 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une création de poste s'avère nécessaire pour procéder à des ajustements liés à des vacances de postes, départ ou à l'évolution de certaines missions ;

CONSIDÉRANT que les emplois en question s'ils ne sont pas pourvu par un fonctionnaire, peuvent être occupés par un agent contractuel en application de l'article 332-14 ou l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT que la rémunération correspond à la grille afférente aux grades ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉCIDE la création des postes suivants :

Filière	Technique	Administrative
Catégorie	A / B / C	C ou B
Emploi	Responsable des services techniques	Assistante administrative
Cadre d'emploi	Ingénieur ou Technicien ou agent de maîtrise	Adjoint administratif ou rédacteur
Temps de travail	Temps complet	Temps complet
Nombre de poste	1	1

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du chapitre 012.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 25 juin 2024

Le Maire

Gilles TRAYSSE

Conformément à l'article L 2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le



ID : 091-219106853-20240625-DL_2024_030-DE